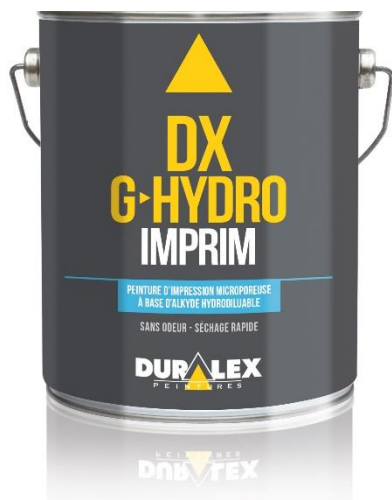


► MURS INTERIEURS

DX-G HYDRO IMPRIM



PEINTURE ALKYDE ACRYLIQUE

PROPRIÉTÉS : Aspect poché fin - Facilité d'emploi - Opacifiante - Microporeuse - Rapidité de séchage - Sans jaunissement - Pas de reprise ni d'embus - Pas d'odeur.

DESTINATION : Pour travaux d'intérieur murs et plafonds. DX G HYDRO IMPRIM peut être appliqué sur des matériaux très divers tels que : ciment, plâtre, bois, aggloméré, etc.

CARACTÉRISTIQUES

Aspect :	Mat
Teinte :	Blanc
Densité :	1,36 +/- 0.05
Sec au toucher:	15 minutes
Recouvrable :	30 minutes
Valeur limite en UE. :	Catégorie A/a : 30 g/l 2010 Ce produit contient au maximum 24 g/l de COV
Extrait Sec Poids :	53 % +/- 2%
Extrait Sec Volume :	36 % +/- 2%
Rendement Moyen :	10 à 11 m ² / L pour une épaisseur de 30µm secs. Il varie en fonction du type, de l'état de la surface, de l'absorption du support, du mode d'application.
Conditionnement :	15 L – 3 L



CONSERVATION : 12 mois en emballage fermé à l'abri du gel.

CLASSEMENT AU FEU : M1

CLASSIFICATION : Famille I Classe 4a (NFT 36 005)

MISE EN OEUVRE

Les supports, travaux préparatoires et les conditions de mise en oeuvre seront en conformité avec les prescriptions du DTU 59.1.

Préparation des fonds :

- Pour avoir une bonne adhérence, les supports doivent être propres, dépoussiérés et exempts de souillures grasses.
- Lessiver et poncer très soigneusement les fonds.

Application :

- Appliquer une couche sur support brut.
- Éviter d'appliquer DX-G HYDRO IMPRIM par temps de gel, sur supports gelés ou en cours de dégel. Ne pas appliquer à une température inférieure à + 6°C.

Matériel : Rouleau acrylique 13 mm ou haute densité 12 mm, brosse, pistolet

Nettoyage : Eau

Température ambiante : Minimum : 10°C - Maximum : 30°C

Hygrométrie : 85%



HYGIÈNE ET SÉCURITÉ

Se reporter à la fiche de données de sécurité disponible sur le site www.duralex-peintures.com et aux indications portées sur l'emballage.

La Fiche de Données Environnementales et Sanitaires est consultable sur www.inies.fr.

Cette fiche a été établie et corrigée le 14/06/2023. Elle annule toutes fiches précédentes. L'évolution de la technique étant permanente, il appartient à notre clientèle, avant toute mise en œuvre de vérifier auprès de nos services que la présente notice n'a pas été modifiée par une édition plus récente. Les renseignements fournis sont basés sur les connaissances et notre expérience à ce jour. Elles ne peuvent en aucun cas impliquer une garantie de notre part, ni engager notre responsabilité quant à l'utilisation de nos produits. Les conditions d'application échappant à notre contrôle, ce document n'est pas contractuel et la société DURALEX PEINTURES se réserve le droit de tout changement sans préavis.